



## Tapage nocturne attroupement, gens saouls sur voie publique

Par **sydbarrett111**, le **13/11/2009** à **17:48**

Bonjour,  
depuis 4 ans nous subissons régulièrement des nuisances sonores les jeudis ,  
vendredi et samedi de la part d'un bar qui ferme à 2 heures du matin  
j'ai régulièrement appelé la police qui „depuis peu se déplace rarement car elle a des  
problèmes d'effectifs ( paroles que je me suis entendu dire au cours d'un de mes appels)  
J'ai averti la mairie qui est intervenue auprès du bar en juillet 2009 et m' a donné la  
réglementation: concert interdit au centre terrasse devant être fermée à 0H00 ,réglementation  
qui évidemment est bafouée régulièrement à la connaissance de tout le monde  
En novembre 2008 et 2009 des gens saouls sont sortis de ce bar et ont pris en voiture un  
sens interdit j'ai appelé la police qui est intervenu mais cela continue quand même'ai écrit de  
nouveau au maire pas de réponse j' ai demandé un rendez vous pas de réponse Porter  
plainte auprès du procureur mais les intereventions de la police se font rare  
de plus les appels ne sont pas enregistrés car le 17 ne fonctionne pas je tombe toujours sur la  
gendarmerie en faisant ce numéro et je doute que mes voisins me fassent une attestation , vu  
la faune qui va dans ce bar voila dois je déménager?  
il y a 3 ans un bar dans le même quartier a été fermé de suite ?mais celui-la ?  
merci de vos lumières  
CORDIALEMENT

Par **frog**, le **13/11/2009** à **18:24**

Tu es dans quelle ville ? Certains disposent de brigades spécialisées dans le domaine.

Quand les mecs mettent du coeur à l'ouvrage et sont des fanatiques procéduriers, ils obtiennent parfois des fermetures administratives de plusieurs mois.

Pour faire fermer un bar, tu n'y arriveras pas juste en invoquant les nuisances sonores. Mais la réglementation est tellement contraignante qu'on peut trouver foison d'infractions. Ca va du travail dissimulé à la diffusion de musique amplifiée sans expertise sonore en passant par la violation de droits de propriété intellectuelle.

Par **sydbarrett111**, le **13/11/2009** à **18:36**

désolé mais il n y a pas que des nuisances sonores  
des gens saouls sortant du bar alors que les autorités les savent est criminel non?  
je en souhaite pas faire fermer le bar mais il y a deux poids et deux mesures nons  
CORDIALEMENT

Par **sydbarrett111**, le **13/11/2009** à **18:48**

pardon pour mon oubli je suis dans une ville province donc pas brigade  
spéciale

Cordialement